

Rapport de l'Assemblée Générale de l'EMTC et du 10^{ème} Congrès

Européen de Musicothérapie

Université de Musique et d'Arts

5 -9 juillet 2016, Vienne (Autriche)

Stéphanie Lefebvre, représentante française pour la FFM à l'EMTC

Le 22 novembre 2016

Introduction

Le 6 juillet 2016, j'ai succédé à Nicole Dupperet pour représenter la France à l'EMTC, Confédération Européenne de Musicothérapie. Le rôle de « country representative » déléguée nationale implique la participation à l'AG annuelle. Cette année, l'AG était combinée avec le 10^{ème} Congrès Européen de Musicothérapie et s'est tenu dans l'enceinte de l'Université de Musique et des Arts de Vienne, du 5 au 9 juillet.

Cet article, à l'attention des membres du CA de la FFM ainsi qu'à l'ensemble des membres affiliés, en établit une synthèse afin d'éclairer les points suivants : Qui est l'EMTC ? Quelle est son action ? Quelle est le paysage de la musicothérapie en Europe ? Où en est la France dans ce paysage ? Quelle vision pour l'avenir sur le plan national et Européen ?

L'objectif de cet article est de contribuer à renforcer le sentiment d'appartenance à la profession de musicothérapeute à la fois nationale et européenne, une meilleure connaissance de l'histoire commune donnant à mieux savoir se situer dans son histoire particulière.

Trois points seront développés :

- I Présentation de l'EMTC : genèse et statuts
- II Vision et stratégies de développement de l'EMTC (Revue *Approches*, 2015)
- III *A symphonie of dialogues* : retour sur le congrès

Par soucis pratique, MT sera utilisé dans le texte comme abréviation pour signifier « musicothérapeute » ou « musicothérapie », AG pour Assemblée Générale, CA pour Conseil d'Administration.

I Présentation de EMTC : genèse et statuts

Genèse

L'EMTC est une confédération d'associations nationales de musicothérapie dont le but est de promouvoir le développement de la pratique en Europe.

L'EMTC a été créée en 1991. Elle fête ses 25 ans à l'occasion du 10^{ème} congrès européen à Vienne.

En 1992, la décision est prise d'organiser un congrès tous les trois ans. Le congrès se tient dans un des pays membres suite à soumission de candidature, proposition de projet, vote à l'AG annuelle et élection à la majorité.

1991. Groesbeck, Pays-Bas. Pré-Conférence
1992. Cambridge, Royaume-Uni. Groupe de travail
1995. Aalborg, Danemark. 3^{ème} Congrès européen
1998. Leuven, Belgique. 4^{ème} Congrès européen
2001. Naples, Italie. 5^{ème} Congrès européen
2004. Jyväskylä, Finlande. 6^{ème} Congrès européen
2007. Eindhoven, Pays Bas. 7^{ème} Congrès européen
2010. Cadix, Espagne. 8^{ème} Congrès européen
2013. Oslo, Norvège. 9^{ème} Congrès européen
2016. Vienne, Autriche. 10^{ème} Congrès européen

En 2004, l'EMTC finalise ses statuts qui sont enregistrés à Bruxelles. L'EMTC est une association internationale à but non lucratif (AISBL : association internationale sans but lucratif)

En 2015 : 28 pays sont membres de l'EMTC représentant plus de 5500 MT réunis à travers 44 associations professionnelles. <http://emtc-eu.com/member-associations/>

En 2016 a lieu le 10^{ème} congrès européen de musicothérapie à Vienne, Autriche.

En 2019, du 26 au 30 juin, se tiendra le prochain congrès européen au Danemark (Aalborg). **Chaque musicothérapeute est appelé à surveiller l'ouverture de l'appel à « abstract » afin de soumettre une proposition de présentation au comité scientifique.**

Le bureau restreint ou « Core Board »

Un bureau est représenté par trois personnes. Le dernier bureau élu au GA en 2009 «était composé de Dr. Hanne Mette Ridder, Président (Danemark), de Vice-Président Secrétaire, Dr. Adrienne Lerner (France) et de Vice-Président Trésorier Ferdinando Suvini (Italie) pendant 6 ans.

Un nouveau bureau a été élu au cours de l'AG 2016 constitué de :

Président Dr. Esa Ala-Ruona (Finlande), Vice-Président Secrétaire, Dr. Melanie Voigt (Allemagne) et Vice-Président Trésorière Dr. Alice Pehk (Estonie).

L'Assemblée Générale de deux jours se tient chaque année dans l'un des pays membres choisi suite à proposition de projet et vote. L'Assemblée Générale a lieu dans le cadre du congrès une année sur trois. En 2008, la France a accueilli pour la première fois l'Assemblée Générale à Nantes.

La prochaine AG aura lieu aux Pays-Bas en mai 2017 à l'occasion du prochain congrès néerlandais qui portera sur : « Musicothérapie et traitement du trauma et PTSD ».

www.muziektherapie.nl

Le représentant national ou délégué européen

Un seul représentant national est nommé par pays, même dans le cas où le pays comporte plusieurs associations différentes. Pour le cas de la France, le délégué européen est élu par le CA de la FFM suite à appel à candidature auprès des membres affiliés. Le représentant est missionné pour un mandat de trois années, reconductible sans limitation. Il est une interface entre son association nationale et l'EMTC. « Il est important que la musicothérapie française puisse faire entendre sa voix dans cette instance européenne où nombre d'orientations professionnelles sont réfléchies et décidées » affirme François-Xavier Vrait directeur de l'Institut de musicothérapie de Nantes et à l'initiative de la FFM. Il a œuvré pour que la France fasse partie de l'EMTC. (Source <http://www.musicotherapie-nantes.com>). Le représentant national est en charge d'impulser les orientations prises par l'EMTC au sein de son association nationale.

Le représentant régional

Un représentant par grande région Europe du sud, Europe du nord et Europe du centre est élu par les délégués de sa région. Il fait partie du bureau, composé du Core Board et des trois

coordinateurs régionaux. Son rôle est d'être en lien avec chaque représentant de sa zone régionale et de collecter et faire remonter les informations des différents pays de sa grande région aux membres du bureau et de participer aux décisions élaborées par le Core Board.

Sud : Bulgarie, Croatie, Chypre, France, Grèce, Israël, Italie, Portugal, Serbie, Espagne

Nord : Danemark, Estonie, Finlande, Islande, Lettonie, Lituanie, Norvège, Suède, Royaume Unis

Centre : Autriche, Belgique, Allemagne, Hongrie, Luxembourg, Pays-Bas, Pologne, Slovaquie, Suisse

Succédant à Ranka Radulovic (Serbie), Elide Zarina (Italie), a été élue la nouvelle coordinatrice régionale de la région sud.

Ressources financières

L'EMTC bénéficie du reversement d'un montant de 1 € par membre affilié à chaque association ou fédération nationale

Site internet <http://emtc-eu.com>

II Vision & stratégies de développement : pour une reconnaissance et une réglementation de la profession

L'EMTC a pour perspectives la protection du titre de MT, la réglementation internationale de la profession, la reconnaissance de la profession de MT.

A ces fins, l'EMTC mène un travail de réflexion et de concertation sur un certain nombre de sujets touchant à l'identité, la structuration et le développement du métier de musicothérapeute, tels la définition de la pratique, la formation initiale, la formation continue, la recherche, l'éthique, la réglementation du métier, le lien avec les autorités de santé publique, la reconnaissance et la protection du titre de musicothérapeute, le lien avec les autres thérapies complémentaires.

La posture de l'EMTC est de « penser globalement, agir localement »¹. Pour l'EMTC, il ne s'agit pas d'imposer un modèle standard de la musicothérapie à des réalités locales très différentes dans leur histoire, culture, identité et niveau de développement de la profession,

¹ Hanne Mette Ridder & Giorgos Tsiris, Approches, 2015

mais de dessiner un cap et des orientations. l'EMTC ne s'immisce pas dans les affaires nationales mais encourage les pays membres de viser à un niveau de pratique de qualité. L'EMTC est garante de l'harmonie de la partition (conducteur). Elle ne vise en aucun cas l'uniformité, ce ne serait pas musical, mais veille à ce que les différents pupitres puissent jouer la partition ensemble, affirme Melanie Voigt (Allemagne)².

Par exemple, au sujet de la définition de la musicothérapie, après avoir adopté la définition de l'Association américaine de musicothérapie (AMTA) puis de la Fédération Mondiale de la Musicothérapie (WFMT), l'EMTC a renoncé à établir une définition unique, tant la diversité des courants théoriques et de pratiques rend la tâche sensible. Dans la dernière édition de « Defining Music Therapy » (Bruscia 2014, éditions Barcelona), Bruscia analyse, en effet, non moins de 102 définitions de la MT au niveau mondial. En 2011, l'EMTC a convenu que chaque pays serait responsable d'établir une définition de la MT et un code éthique appliqué dans son pays. Cette directive a été suivie par la France dont les représentants de la musicothérapie ont déployé des efforts considérables de dialogue et concertation, afin de parvenir à une définition commune. S'en est suivi l'élaboration de la fiche métier ayant initié le travail sur le référentiel métier achevé et approuvé par la FFM, en AG, en avril 2016. Bel exemple d'un cap ayant permis une dynamisation locale.

En étant dans l'observation et la connaissance des réalités et avancées pour chaque pays, il s'agit pour l'EMTC d'impulser une dynamique de croissance et de développement profitable à tous.

« Une profession, qui est une communauté de praticiens, peut grandir en réflexivité et maturité seulement lorsque sa vision et ses buts sont soumis à discussion »³.

L'article de G. Tsiris et H.M. Ridder définit par ailleurs 5 étapes de développement à travers lesquelles chaque pays peut se situer et mettre en œuvre les actions nécessaires pour tendre à l'étape supérieure :

1. la période pionnière avec l'apparition de premiers centres de formation
2. la période de professionnalisation : des MT commencent à proposer leur prestation dans les établissements
3. la période de formalisation de la formation et le début de la recherche
4. la période de développement de formations universitaires et de recherche en MT

² Solo or Tutti, Together or alone – What form of professional / legal recognition is best for music therapy ? Melanie Voigt, *Approches*, 2015

³ Bunt and Stige, 2014 dans « Thinking globally acting locally, Music Therapy in Europe » Hanne Mette Ridder & Giorgos Tsiris, *Approches*, 2015

5. la reconnaissance de la profession de MT avec recommandation de la MT dans les directives de santé clinique

La reconnaissance du métier de musicothérapeute en Europe⁴

Aujourd'hui bon nombre de pays, dont la France, se situent au niveau des étapes 4 et 5. Avec l'exigence de « evidence-based practice » dans le milieu du soin et dans le même temps une augmentation des résultats en recherche quantitative en MT, il est pertinent d'attendre que la profession soit incluse dans les directives de santé nationales au cours de la prochaine décennie. Cela conduirait à la recommandation de traitement en MT par les agences et autorités de santé. Nous pouvons donc assumer que la MT a déjà anticipé, au fil du temps cette position dans les différents champs spécifiques du secteur de la santé.

Pour que la MT soit reconnue comme métier du soin, il faut qu'elle soit recommandée dans les référentiels des autorités de santé. Seulement deux pays, la Lituanie et l'Autriche, ont acquis la pleine reconnaissance de la profession de musicothérapeute en accord avec la base de données des professions réglementées de la commission européenne.

Mais la reconnaissance peut également intervenir par étape. Par exemple, en France, elle est recommandée dans le référentiel « Alzheimer », et cela s'est traduit par le recours à la MT dans les institutions pour personnes atteintes de cette maladie (PASA, EHPAD). La MT est recommandée dans le traitement des patients psychotiques dans les directives nationales de santé clinique de Norvège, Suède et Royaume Uni.

Au Royaume-Uni, la profession de musicothérapeute est accréditée supposant un niveau de formation Master. La MT est recommandée dans les directives de l'administration de santé relatives au traitement de la schizophrénie et de la psychose. Cela suppose que soit fait appel à un professionnel accrédité et expérimenté auprès de cette population.

En observant ces voies de développement, il est donc possible de procéder « step by step ». Chaque musicothérapeute selon sa spécialité peut être acteur de l'intégration de la MT dans les différents référentiels correspondant aux différents secteurs de soin (pédiatrie, oncologie, psychiatrie, gériatrie, autisme, neurologie etc.) plutôt que d'attendre une reconnaissance globale qui viendrait d'en haut.

Ainsi le métier de MT n'attend pas la reconnaissance pour exister mais se doit d'exister pour sa reconnaissance. Il doit pour cela répondre à un certain nombre de critères et jouer le jeu de

⁴ A. Lerner, H.M. Ridder, F. Suvini, Approches, 2015

toutes les professions qui veulent intégrer le champ de la santé. Une reconnaissance implique de fournir des études contrôlées randomisées et des preuves scientifiques et médicales, montrer un intérêt pour la société et la santé publique. Christian Köck, professeur en management et politiques de santé en Allemagne,⁵ affirme pour sa part qu'il faut soumettre des preuves de l'efficacité économique sur le coût des soins.

Christian Köck constate que les musicothérapeutes, ne représentent pas un groupe professionnel très puissant et qu'ils arrivent un peu tard sur l'échiquier des nouveaux métiers du soin. En temps de crise financière, il suggère de changer de paradigme, de changer la dynamique de la discussion et de l'orienter vers la solidarité, pierre d'achoppement pour le présent et futur de toute société humaine. Il définit le vivre avec les uns et les autres, l'interdépendance des uns envers les autres comme la seule valeur en mesure de faire avancer la société humaine et faire reculer l'individualisme pouvant, n'oubliant pas l'histoire des conflits mondiaux du 20^e siècle conduire jusqu'à son paroxysme qu'est l'atrocité. Selon lui, la solidarité passe par l'éducation et le système de santé. Pour ces raisons, la musicothérapie est appelée selon lui à être financée par des fonds publics.

S'il nous encourage à poursuivre les recherches scientifiques, Christian Köck alerte sur le fait que ce n'est pas la preuve scientifique qui à elle seule nous permettra d'atteindre la reconnaissance du métier de musicothérapeute. Selon lui, la communication de nos valeurs, l'intégration de la dimension « écologique » de l'impact de la MT sur la santé des personnes, des patients comme des personnels du soin, la visibilité de nos actions, le travail de convergence avec les groupes politiques et l'information du public sont tout aussi cruciaux. Le sujet est tout autant voir davantage de communiquer que de convaincre.

A cela, dans une perspective très positive, Brynjulf Stige (PhD, professeur Music Therapy, Université de Bergen, Norvège) ajoute qu'il est important de continuer de former des étudiants en nombre suffisant pour anticiper le moment où la profession sera intégrée dans les systèmes de soins et lorsque des postes pourront se créer.

EMTC et les groupes de travail

Six groupes de travail ont été mis en place et sont actifs actuellement. Ils sont constitués et animés par les délégués nationaux de l'EMTC.

1 - La formation continue

Ce groupe est chargé de répertorier les formations continues à l'usage des musicothérapeutes diplômés proposées dans chaque pays. L'objectif est de dresser un panorama des

⁵ Prof Christian Köck, Health Care company, Germany - Dialogue Session III Music Therapy and economy - Changing health care in time of austerity

propositions et exigences de formation continue requises par chaque association nationale. Les informations collectées pourront être utiles pour la réflexion sur les critères d'admission au registre européen.

2- La journée européenne de MT

La première journée européenne de musicothérapie a eu lieu en 2014 suite à l'initiative du délégué des Pays-Bas. Le 14 novembre a été la date retenue. Il s'agit pour chaque association nationale ou chaque membre affilié de réaliser des opérations d'informations et de communication sur la musicothérapie afin de mieux faire connaître cette pratique. A cette fin, les pdf des flyers et affiches, sont à disposition en anglais. Une déclinaison dans chaque langue nationale est possible sur demande. Contact : Albert Berman (Pays-Bas) Stéphanie Lefebvre (France) : lefebvre.stephanie@icloud.com

Des discussions sont en cours avec la Fédération Mondiale de musicothérapie (WFMT) qui a instauré une journée mondiale de la musicothérapie le 5 juillet !

<http://www.musictherapyday.com>

3 - Le site internet et réseaux sociaux

Un petit groupe travaille actuellement sur la mise à jour des informations et sur un renouvellement graphique du site internet <http://emtc-eu.com>

La création d'une page facebook est en cours

4- Le registre européen EMTR

Il existe un registre européen et pour y figurer il faut soumettre un dossier complet qui inclut le niveau de formation initiale, de la formation continue et de la supervision personnelle et professionnelle des musicothérapeutes. Ce registre a pour vocation d'assurer une haute qualification des professionnels dans l'intérêt des patients.

Les critères requis à ce jour sont :

- Master de musicothérapie
- Deux années de pratique clinique
- 200 heures de travail personnel en psychothérapie
- 200 heures de supervision clinique

A ce jour, seulement 14 musicothérapeutes figurent sur le registre européen.

La question du coût, tant de l'adhésion que des supervisions, et l'exigence des conditions d'admission ont clairement été posées et mises en cause, lors de l'AG 2016. Le défi est de rendre ce registre plus accessible sans dévaluer la qualification.

Une des raisons de l'échec de ce registre est peut-être que justement il a été trop directif, trop « plaqué d'en haut », et finalement exclusif, ne laissant pas suffisamment la part belle aux réalités locales et différents étapes de développement.

Il a été décidé de suspendre l'examen de dossiers de l'EMTR et qu'un groupe de travail mène une réflexion et concertation pendant trois ans afin de soumettre des propositions lors de l'AG 2019 à Aalborg.

Pour plus d'informations : <http://emtc-eu.com/register/>

5 - L'éthique

Pour information : <http://emtc-eu.com/ethical-code/>

6 - La recherche

Pour informations : <http://emtc-eu.com/music-therapy-research/>

Lors de l'AG 2016, un nouveau groupe a été mis en place traitant les relations entre musicothérapie et art thérapie.

La réglementation de la profession :

a) Master ou diplôme privé ? Quelle formation et quelle qualification pour la musicothérapie ?

Dans la plupart des pays européens, la formation est équivalente à un niveau Master et la recherche y joue un rôle croissant. La majorité des musicothérapeutes en Europe sont donc formés dans des universités.

Si une profession est réglementée dans au moins un tiers des pays membres (et sous certaines conditions), il y a une possibilité de développer un cadre de formation commun à l'UE en vue de faciliter la reconnaissance des qualifications (Walaszcyk-Terrasse 2014) ainsi que le dialogue entre les ministères publics de l'éducation, de la recherche et de la santé.

L'EMTC recommande le niveau de formation Master, défini dans la déclaration de Bologne en 1999, et la formation continue tout au long de la vie professionnelle, tout en continuant d'intégrer l'action des centres de formation privés qui adhèrent aux associations nationales.

Des craintes demeurent sur le fait que la régularisation de la profession risque de l'uniformiser, de lui faire perdre son essence ou ses valeurs. Lorsque la profession de musicothérapeute est légalement reconnue que ce soit sous une forme à part entière ou sous le couvert de l'art thérapie, les organisations professionnelles et les centres de formation ne sont plus les seuls à déterminer comment la formation en MT est définie. Le gouvernement, l'enseignement universitaire, la médecine et les professions déjà réglementées sont inclus

dans le procédé. L'expérience de l'Angleterre montre qu'autour d'un dénominateur commun, les différentes méthodes et disciplines ont pu travailler ensemble avec moins de polarité tout en conservant chacune sa spécificité (Mélanie Voigt)⁶. Cela suppose des compromis, ce qui peut être vu de façon positive ou négative, tout dépend du point de vue des responsables dans le procédé. Vu positivement, la MT reconnue comme discipline universitaire n'est plus un « outsider » du système de soin et de la santé. Vu d'un point de vue négatif, certaines choses qui étaient possibles jusque là ne le sont plus.

b- Musicothérapie & Art thérapie

La musicothérapie doit-elle être reconnue comme profession du soin à part entière ou comme une spécificité de l'art thérapie ? C'est la question à laquelle tente de répondre Melanie Voigt dans son article⁷.

Au Royaume-Uni, l'art thérapie figure comme une profession réglementée. La description de la profession est : « un art thérapeute, musicothérapeute, drama thérapeute encourage la personne à exprimer ses sentiments et émotions à travers l'art, tel la peinture, le dessin, la musique ou le théâtre, sous le titre protégé de art thérapeute, drama thérapeute et musicothérapeute. »

L'Autriche offre un autre modèle car la profession de musicothérapeute joue d'une indépendance complète.

Lorsque la MT est reconnue parmi d'autres thérapies, le point négatif est qu'elle n'est plus définie par sa seule spécificité. Le point positif est qu'il est plus facile d'obtenir la reconnaissance lorsque le groupe est plus nombreux et donc plus influent.

L'EMTC ne se prononce pas sur tel ou tel modèle et laisse chaque pays mener ce qui peut lui être le plus favorable et pertinent.

c) Recherche et « evidence based »

<http://emtc-eu.com/music-therapy-research/>

⁶ Solo or Tutti, Together or alone – What form of professional / legal recognition is best for music therapy ? Melanie Voigt, Approches, 2015

⁷ Solo or Tutti, Together or alone – What form of professional / legal recognition is best for music therapy ? Melanie Voigt, Approches, 2015

Dans un contexte médical, même si, nous l'avons dit plus haut, cela ne fait pas tout, la MT ne peut être recommandée comme une approche dans le domaine de la santé sans évidence de son efficacité clinique.

Cochrane Library, database de recherches, très reconnue dans le milieu médical établit une autorité sur le plan de la santé pour les articles qui y sont publiés.

Dans le Cochrane Review, on trouve des recherches dans les domaines suivants :

- Schizophrénie,
- Autisme,
- Dépression,
- Soins palliatifs,
- Trauma crânien
- Démence.

<http://emtc-eu.com/music-therapy-research/>

La recherche sur la schizophrénie montre que la MT est un traitement de choix auprès des patients schizophrènes. L'EMTC met en évidence le lien entre cette recherche l'implémentation de l'usage de la MT dans les recommandations de santé du RU. Les résultats positifs sur la stimulation rythmique auditive (RAS) dans le cas de réhabilitation suite à des traumatismes cérébraux laissent à penser que la MT pourra être recommandée prochainement dans ce champ de soin dans les directives des pays européens

Il n'existe pas à ce jour de recherches publiées selon les critères reconnus qui démontrent l'efficacité de la MT en gériatrie. Pour autant, elle figure dans les directives françaises concernant notamment la maladie d'Alzheimer et est le lieu où les MT trouvent le plus de possibilités de travailler en France. La réflexion de Christian Köck au sujet des valeurs et de la communication est donc bien à considérer en parallèle de l'avancée de la recherche.

C'est un long processus, mais cet état des lieux permet à l'EMTC d'être en droit d'attendre que la MT soit recommandée, pour ses valeurs scientifiques comme humanistes et sociales, par les systèmes de santé à travers l'Europe dans les champs spécifiquement cliniques dans les années à venir.

III A symphonie of dialogues : Retour sur le congrès



Le congrès s'est tenu à Vienne à l'University of Music and Performing Arts

Environ 300 présentations (présentations orales, posters, atelier, conférences plénières) ont été proposées. 600 MT étaient présents, soit plus de 10 % des MT affiliés dans une association nationale membre de l'EMTC.

<http://www.emtc2016.at>

Les dernières recherches en neurologie Stefan Koelsh <http://www.stefan-koelsch.de> et leur mise en oeuvre dans la pratique (Wendy Magee) ont été présentées au cours d'une session plénière. Il a été beaucoup question également de la supervision des musicothérapeutes.

Vous pourrez consulter le programme sur le lien ci-dessous :

http://www.emtc2016.at/files/pdf/EMTC-Book_Scientific_Programme_20160613_final.pdf

Le congrès, c'est aussi des moments de détente, une soirée au City Hall de Vienne, une « Heurigen Party » avec des spécialités et danses traditionnelles d'Autriche, des Concerts.

Conclusion

Et la France dans tout ça ? Il est certain que la faible représentativité de la France lors des congrès européens n'est pas à la hauteur de son activité sur le plan national ni de l'importance du rôle qu'elle peut jouer auprès du groupe entier. Cette faible représentativité est à l'image de celle des musicothérapeutes affiliés à la FFM. Comment analyser ce phénomène, qu'en déduire et que proposer ?

Le coût et la barrière de la langue sont des raisons souvent invoquées. Les pays nordiques sont avantagés. Du fait de la faible diffusion de leur langue nationale dans le monde, ils sont baignés dans une culture anglo-saxonne (chaînes de TV, mode d'apprentissage scolaire des langues). Notre exception culturelle française notre mode d'apprentissage plutôt écrit, ne nous avantagent pas. Pour autant, la participation à un congrès européen est une occasion unique de faire le plein d'émotions, de savoirs, de relations et d'informations qui pourront faire évoluer notre pratique et nous encourager face à l'isolement, et parfois l'adversité ou l'incompréhension institutionnelle. Bernard Mac Nab (musicothérapeute) et Stéphane Perruchon (neuropsychologue) se sont ainsi « jetés à l'eau » pour leur présentation intitulée « *Measures of the impact of music therapy on behavioral disorder in an Alzheimer unit.* »

Quand au coût du colloque (490 €), il inclut l'accès à toutes les sessions, le prix des repas du midi, deux dîners, et un apéritif dînatoire lors de la cérémonie d'ouverture. Pour les musicothérapeutes constitués en entreprise Individuelle, par exemple, la semaine est considérée comme temps de formation et peut apporter un crédit d'impôt non négligeable. N'oublions pas la somme financière, l'énergie et le temps que nous avons investi pour notre formation de base. Celle-ci, comme le précise notre référentiel métier se doit d'être complétée tout au long de notre exercice professionnel et cela implique de pouvoir y consacrer un budget. Bien évidemment, cela suppose qu'une fois formés nous ayons pu développer une pratique de notre métier suffisamment importante et rémunérée pour répondre à nos besoins premiers ainsi qu'à nos besoins de formation, ce qui ne coule pas encore toujours de source.

La FFM est riche des impulsions données par l'EMTC sur le plan de la formation et du code de déontologie. Ses nouveaux statuts, qui permettent désormais une plus grande représentativité des professionnels dans les décisions prises au sein du conseil d'administration, la récente validation du référentiel métier offrent aujourd'hui de belles

motivations pour s'affilier à la FFM afin de lui donner plus de rayonnement, mais aussi plus de moyens pour mettre en œuvre son projet.

Pour conclure, notre présence et notre implication tant sur le plan européen que national participent à la construction de notre profession, et de son avenir tout comme elle nous assure un véritable sentiment de « portage » ou d'appartenance à un même navire en marche, avançant dans la même direction et avec les mêmes objectifs : apporter la musique et l'expérience sonore pour donner droit et place, séance après séance, à une rencontre révélatrice de l'identité profonde de la personne fragile, malade, handicapée ou en fin de vie dans toute son humanité.